

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### Modalités d'inscription sur la liste des Anciens

Depuis le 1er janvier 2013, il suffit d'être âgé de 62 ans et plus pour s'inscrire sur la liste (ou de plus de 60 ans et justifier d'être à la retraite).

L'inscription sur la liste des Anciens n'est pas automatique : elle se fait sur présentation d'une pièce d'identité.

Pour bénéficier du colis, l'inscription doit se faire de manière volontaire au plus tard le 1er novembre de chaque année même si votre soixante deuxième anniversaire est postérieur à cette date.

Pour votre participation au banquet, elle ne sera possible que si votre soixantième ou soixante deuxième anniversaire est avant à la date du banquet.

Jacques BINARD  
Vice-Président du C C A S